

Indications à suivre pour le format d'un article à paraître dans la revue Dialogue

Titre. Sous-titre

nom de l'auteur, affiliation institutionnelle

RÉSUMÉ: *prière de fournir un résumé de 100 mots et moins en français*

ABSTRACT: *prière de fournir la version anglaise de votre résumé. Cette version sera relue et corrigée si besoin est.*

1. Titre

1.1 Sous-titre

1.1.1. Section

Corps du texte

Times 12 points, double interligne.

Les appels de note

Ils se placent entre les guillemets et le signe de ponctuation.

Ex.: Comme le disait un fameux orateur: «ô temps, ô mœurs»¹. (notez que la ponctuation se trouve à l'extérieur des guillemets)

Système de renvoi bibliographique

Il est à la discrétion de l'auteur. Notez toutefois que dans le cas d'un grand nombre d'appel de notes (dans une proportion de plus de 3 par page), il est préférable d'utiliser la méthode qui consiste à donner, entre parenthèses, dans le corps du texte et immédiatement après la citation, le nom patronymique de l'auteur suivi de l'année de l'édition utilisée et de la page d'où cette citation est tirée. Dans le cas où cette méthode de citation serait utilisée, il est impératif de fournir une bibliographie exhaustive de tous les ouvrages cités (voir le dernier point ci-dessous: *mise en forme de la bibliographie*).

Ex.: On a pu dire au sujet de la naïveté: «on ne peut reprocher à personne d'apprécier l'art de façon naïve» (Panofski, 1955, p. 122).

Dans le cas où deux œuvres ou plus du même auteur parues la même année seraient citées, on les distinguera dans le texte et dans la bibliographie en ajoutant "a", "b", "c", etc. après l'année.

Ex.: Panofski, 1955a; Panofski, 1955b, etc.

Les références bibliographiques

Si les références ne sont pas trop nombreuses, il est possible d'incorporer la bibliographie à même

les notes, en précisant, la première fois qu'un ouvrage ou un article est cité, l'ensemble des indications bibliographiques habituelles:

– article: Prénom Nom, «titre de l'article», *Titre de la revue*, Année, numéro, pagination

– article de recueil, actes, mélanges: Prénom Nom, «titre de l'article», dans Prénom Nom, dir., *Titre de l'ouvrage collectif*, Lieu, Éditeur, Année, pagination.

– monographie: Prénom Nom, *Titre de la monographie*, Lieu, Maison d'édition, année, pagination

Par la suite, on ne citera que le titre ou une partie significative du titre et la pagination après les prénom et nom de l'auteur.

Ex.: Marcel Proust, *La recherche*, p. 234.

Si les références sont plus nombreuses, il faudra recourir au système de référence mentionné plus haut (nom, année, p.).

Mise en forme de la bibliographie

Cette mise en forme doit être adoptée dans tous les articles où figure une bibliographie. Les auteurs sont présentés par ordre alphabétique, leurs œuvres étant organisées par ordre chronologique croissant. Voici comment présenter chacun des types d'ouvrages cités.

–article

Nom, Prénom et initiale(s)

Année, «titre de l'article», *Titre de la revue*, numéro, pagination.

Ex.:

Panofski, Erwin

1955, «Du naïf dans l'art», *Revue de la France et de l'étranger*, vol. 92, p. 100-125.

–article de recueil, actes, mélanges

Nom, Prénom et initiale(s)

Année, «titre de l'article», dans Prénom, Nom, dir., *Titre de l'ouvrage collectif*, Lieu, Éditeur, pagination.

Ex.:

Panofski, Erwin

1955, «Du naïf dans l'art», dans Jean Dupont, dir., *Comment apprécier l'art*, Paris, Éditions Guillemets, 1988, p. 122-165.

–monographie

Nom, Prénom et initiale(s)

Année, *Titre de la monographie*, Lieu, Éditeur.

Ex.:

Panofski, Erwin

1955, *Signification et arts visuels*, Paris, Éditions Guillemets.